

Radical

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Radical
Usage recommandé	Enlever les saletés des roues en aluminium, magnésium ou chrome.
Fabriqué pour	Sweet Ride® Division de Corporation G - Véhicules & Transport Inc. 305, rue Barton Sherbrooke (Québec) J1L 2L1 819-780-0841 www.sweetride.ca
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	73

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 5; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 5; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H303 + H313 + H333 Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 01 de 06

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage :

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Sulfuric acid	7664-93-9	10-20	Sans Objet	Sans Objet
Ammonium bifluoride	1341-49-7	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Phosphoric acid solutions	7664-38-2	1-5	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver abondamment à l'eau. NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE. S'il est possible de le faire sans risque, continuer de rincer pendant le transport vers l'hôpital. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer une grave irritation du nez et de la gorge. Peut causer de graves lésions pulmonaires. Les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 02 de 06

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Avant d'entrer, surtout dans les espaces clos, vérifier l'atmosphère avec un moniteur approprié.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts, scellés de façon étanche, résistants à la corrosion.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter de respirer ce produit. Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Ne jamais réutiliser de récipients vides, même s'ils semblent propres.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé. Protéger des conditions énumérées à la rubrique Conditions à éviter de la Section 10 (Stabilité et réactivité). Prévoir un accès facile à l'équipement de protection respiratoire pour l'évacuation d'urgence, en cas de fuite ou de déversement. Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par dépression résistant à la corrosion isolé des autres systèmes de ventilation. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaire pour protéger l'environnement. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 03 de 06

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque complet approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les gaz acides.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Claire.
Odeur	Acide
pH	2.8
Densité relative (eau = 1)	1.13
Solubilité	Très soluble dans l'eau
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut intensifier un incendie. Oxydant fort.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Réagit en présence de : conditions alcalines (pH élevé), chaleur.

Conditions à éviter

Hautes températures.

Matériaux incompatibles

Métaux (p. ex. aluminium).

Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques corrosifs; produits chimiques irritants.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ammonium bifluoride	638 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	130 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	
Sulfuric acid	255 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	2140 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	
Phosphoric acid solutions	213 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	1530 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	2740 mg/kg (lapin) (4 heures d'exposition)

Inhalation ATEmix = 1036.36 mg/L (4-hour exposure) (vapour)

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (inhalation)

Oral ATEmix = 2117.91 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Corrosion/Irritation cutanée

Le contact peut causer de la douleur, des rougeurs, des brûlures et des vésications. Peut causer des cicatrices

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 04 de 06

permanentes.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Causes une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à l'irritation cutanée. Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Cause des lésions oculaires sévères selon les renseignements relatifs à la corrosion cutanée. La vapeur irrite aussi les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et les voies digestives.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. L'évaluation requise des risques liés au déchet et l'observation des lois applicables relatives aux déchets dangereux est sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Traiter les déchets dans une installation d'élimination approuvée. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
-----------------------	-------------------	--	---	---------------------------

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 05 de 06

TMD au Canada	3266	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Ammonium bifluoride, acide sulfurique, acide phosphorique)	Classe 8	II
---------------	------	---	----------	----

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Preuve de classification de marchandises dangereuses

Date de la classification le 22 janvier, 2018

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 23 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée le 25 janvier, 2018

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Références Fiches signalétiques des fournisseurs,
<https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

Identificateur du produit : Radical - Ver. 1
Date de préparation : le 23 janvier, 2018
Date de la plus récente version révisée : le 25 janvier, 2018

FDS No. : 73

Page 06 de 06